

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION À L'ACTION **LEVIS AMBIANCE TESTERS CASHBACK**

Article 1 – Général

- 1.1 Le présent règlement (ci-après nommé le « Règlement ») contient les conditions de participation à l'action « Levis Ambiance Testers Cashback » (ci-après nommé l'« Action »), organisée par :
AKZO NOBEL PAINTS BELGIUM NV, dont le siège social est établi Leuvensesteenweg 238, 1800 Vilvoorde, TVA/BCE n° BE 0405.746.050 (ci-après nommé l'« Organisateur »), joignable à l'adresse TechnicalsupportBE@Akzonobel.com (ci-après : « Internal Technical Support BE »).
- 1.2 Le présent règlement Levis Ambiance Testers Cashback peut être consulté à tout moment sur le site www.levis.info.
- 1.3 Par la participation à l'Action, le participant accepte sans réserve le contenu du présent règlement Levis Ambiance Testers Cashback ainsi que toute décision que AKZO NOBEL PAINTS BELGIUM NV prendra dans le cadre de l'Action.

Article 2 – Participants et conditions de participation

- 2.1 L'Action est valable pour les achats effectués en Belgique entre le 16/02/2026 et le 15/03/2026 inclus, pour autant que la demande de cashback soit introduite entre le 16/02/2026 et le 31/03/2026 inclus (ci-après : la « Durée »).
- 2.2 Cette Action est disponible pour tout Participant qui, durant la Durée de l'Action, achète en Belgique les produits suivants : jusqu'à trois testeurs de couleur Levis Ambiance.
- 2.3 Cette Action est exclusivement destinée aux personnes physiques agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (consommateurs au sens de l'art. I.1, 2° du Code de droit économique).
- 2.4 Pour participer, le participant doit être âgé d'au moins 18 ans au moment de la participation et avoir sa résidence principale en Belgique pendant toute la Durée de l'Action.
- 2.5 Ne peuvent pas participer :
- Les membres du personnel de AKZO NOBEL PAINTS BELGIUM NV impliqués directement dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion de l'Action ;
 - Les mineurs ;
 - Les membres du personnel des sociétés partenaires impliquées directement ou indirectement dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion de l'Action ;
 - Les proches et/ou membres de la famille des membres du personnel susmentionnés ; et
 - Toute personne domiciliée à la même adresse que les travailleurs susmentionnés.
- 2.6 Les Participants qui ne respectent pas les règles énoncées dans le présent Règlement seront immédiatement et automatiquement exclus de la participation, sans avertissement préalable.

- 2.7 Des données erronées, incomplètes ou illisibles peuvent entraîner le refus de la participation.
- 2.8 Après l'achat des produits et le respect des conditions mentionnées sur www.levis.info, le Participant a droit au paiement d'un montant égal au montant total payé pour ces testeurs de couleur Levis Ambiance.
- 2.9 L'Action est limitée à trois testeurs de couleur Levis Ambiance par personne et par IBAN.

Pour participer à l'action cashback :

Le Participant se rend sur www.levis.info et clique sur le bouton de l'action cashback, qui le redirige vers www.leviscolourtester.be ; le Participant doit remplir un court formulaire avec son nom, son prénom, son numéro de compte bancaire et télécharger une photo du ticket de caisse d'achat des testers de couleurs Levis Ambiance.

Cette Action n'est pas cumulable avec d'autres actions portant sur les mêmes produits pendant la même période. Les frais liés à la participation à l'Action (connexion internet, etc.) sont entièrement à charge du Participant.

- 2.10 Les demandes de remboursement sont traitées dans un délai de 2 semaines maximum à compter de leur réception. Le(s) remboursement(s) seront effectués dans un délai de 4 semaines par virement bancaire au moment de la validation de la participation.

Article 3 – Responsabilité

- 3.1 Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle et dans la mesure où le droit impératif ne s'y oppose pas, l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il a fait appel pour l'organisation de l'Action, ne peuvent être tenus responsables des dommages directs ou indirects pouvant résulter de la participation à ou de l'organisation de l'Action.
- 3.2 Si l'Action devait être interrompue en raison du comportement de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour le dommage subi.

Article 4 – Vie privée

- 4.1 Lors de l'enregistrement et de la participation à l'Action, vous communiquez des données à caractère personnel à l'Organisateur. Les données des Participants qui s'enregistrent sont reprises dans le fichier de l'Organisateur.
- 4.2 L'Organisateur traite ces données à caractère personnel en toutes circonstances dans le respect du Règlement général sur la protection des données (ci-après : le « RGPD ») ainsi que du Livre XII du Code de droit économique relatif au commerce électronique.

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est l'Organisateur, AKZO NOBEL PAINTS BELGIUM NV, dont le siège social est établi Leuvensesteenweg 238, 1800 Vilvoorde, TVA/BCE n° BE 0405.746.050.

Les données à caractère personnel concernées comprennent le nom, le prénom, l'adresse e-mail et le numéro de compte bancaire du Participant.

4.3 Le traitement de vos données à caractère personnel a lieu sur la base de :

- l'exécution d'un contrat, à savoir votre participation à l'action cashback et le paiement du cashback (article 6, paragraphe 1, point b) RGPD) ;
- votre consentement, si vous avez expressément indiqué vouloir recevoir des communications marketing (article 6, paragraphe 1, point a) RGPD).

Vos données sont collectées uniquement afin d'assurer le bon déroulement de l'Action, notamment la possibilité de vous contacter à propos de votre participation et de vous verser le Cashback de manière efficace.

Vos données à caractère personnel ne sont partagées avec des tiers que lorsque cela est nécessaire à l'exécution de l'action cashback. Il s'agit par exemple :

- de prestataires de services chargés du traitement technique de l'action (tels que des fournisseurs IT et des gestionnaires de plateforme) ;
- de prestataires de services de paiement pour l'exécution du remboursement ;
- de prestataires de services administratifs pour le traitement de votre demande.

Ces parties traitent vos données uniquement pour le compte de l'Organisateur et conformément à ses instructions (contrat de sous-traitance). Vos données ne sont pas communiquées à d'autres tiers, sauf si la loi l'exige ou si vous avez donné votre consentement explicite.

L'Organisateur n'utilisera vos données à des fins de marketing direct que si vous y avez consenti en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription. Dans ce cas, vous pouvez recevoir des newsletters et d'autres communications commerciales de la part de l'Organisateur à l'adresse e-mail indiquée. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire de ces newsletters via le lien prévu dans celles-ci.

Vous disposez, pour autant que les conditions légales soient remplies, d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel et d'en obtenir une copie. Vous avez le droit de demander la modification ou la rectification de vos données, d'en demander la suppression, de retirer votre consentement, de vous opposer à tout traitement ultérieur et d'invoquer votre droit à l'oubli. Ce droit peut être exercé en envoyant un e-mail à l'Organisateur à l'adresse TechnicalsupportBE@Akzonobel.com.

Si vous demandez la suppression de vos données avant le paiement du cashback, et que l'Organisateur n'est de ce fait plus en mesure de verser le cashback (par exemple parce que votre numéro de compte bancaire a été supprimé), l'Organisateur ne pourra plus traiter votre participation et le cashback ne pourra pas être versé.

Vos données à caractère personnel sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de l'action et au maximum 12 mois après la fin de celle-ci, sauf si vous avez donné votre consentement pour un traitement ultérieur (par exemple à des fins de marketing). Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si vous estimez que vos données sont traitées de manière illicite.

Article 5 – Conflits

- 5.1 L'Organisateur est joignable par e-mail à l'adresse : TechnicalsupportBE@Akzonobel.com.
- 5.2 Le Participant s'engage, en cas de discussion relative à l'application ou à l'interprétation du présent Règlement, à rechercher tout d'abord une solution amiable en concertation avec l'Organisateur avant d'entamer une procédure judiciaire.
- 5.3 Toute plainte relative à cette Action doit être envoyée par écrit, par e-mail, dans les 14 jours suivant la découverte ou le moment où elle aurait raisonnablement pu être découverte, et au plus tard dans les 30 jours suivant la fin de l'Action, à l'adresse TechnicalsupportBE@Akzonobel.com. Les plaintes introduites hors délai ou qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées. En aucun cas les plaintes ne seront traitées verbalement ou par téléphone.
- 5.4 L'Organisateur examinera la plainte et fournira, le cas échéant, une réponse motivée. Le présent règlement ne porte pas atteinte aux droits légaux du consommateur, y compris son droit de saisir les juridictions compétentes.

Article 6 – Disqualification, suspension ou annulation

- 6.1 Toute violation du présent Règlement ou toute fraude entraîne la disqualification du Participant. L'Organisateur peut en outre disqualifier un Participant en cas de soupçon clair et raisonnablement fondé de violation du présent Règlement ou de fraude.
- Les Participants disqualifiés seront immédiatement et définitivement exclus et ne pourront plus participer à l'Action. Dans tous ces cas, les décisions de l'Organisateur sont définitives et aucun recours n'est possible.
- 6.2 L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler l'Action pour toute raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure rendant impossible la poursuite de l'Action conformément au présent Règlement, notamment en cas de mauvais fonctionnement d'Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunication, aux ordinateurs ou serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux systèmes informatiques ou aux logiciels.
- 6.3 L'Organisateur se réserve en outre le droit d'écourter, de suspendre ou de prolonger l'Action, ou de modifier à tout moment et à sa seule discrétion les conditions de participation, les montants remboursés ou toute autre modalité de l'Action, même en dehors de toute situation de force majeure.

6.4 Les droits déjà acquis sont respectés. Les dispositions du présent article 6 ne portent pas atteinte aux dispositions impératives applicables.

6.5 L'Organisateur communiquera au sujet des situations visées aux articles 6.2 et 6.3 via l'adresse TechnicalsupportBE@Akzonobel.com.

Article 8 – Dispositions diverses

8.1 Les questions ou plaintes relatives à l'Action peuvent être envoyées à : TechnicalsupportBE@Akzonobel.com.

8.2 Si l'une des dispositions du présent Règlement devait être considérée comme nulle ou invalide, les autres dispositions du Règlement resteront pleinement applicables.

8.3 Les présentes conditions de l'Action sont soumises au droit belge. Dans la mesure où le droit impératif ne s'y oppose pas, les tribunaux de Bruxelles sont exclusivement compétents.